

# Avis de Soutenance

Monsieur Florent ROMBOURG

Droit Public

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

*L'imposition des bénéficiaires des multinationales du numérique dans l'État de consommation*

dirigés par Monsieur Etienne DOUAT

Soutenance prévue le **mardi 24 mai 2022** à 14h00

Lieu : Faculté de droit et de science politique 39 rue de l'Université, 34060 Montpellier Cedex 2

Salle : des Actes

## Composition du jury proposé

M. Etienne DOUAT	Université de Montpellier	Directeur de thèse
M. Olivier NÉGRIN	Aix-Marseille Université	Rapporteur
M. Martin COLLET	Université Paris II Panthéon-Assas	Rapporteur
Mme Lise CHATAIN	Université de Montpellier	Examinatrice
M. Ludovic AYRAULT	Université Paris I Panthéon-Sorbonne	Examineur

**Mots-clés :** équité, économie numérique, établissement stable, prix de transfert, pilier 1 et 2, BEPS

## Résumé :

En cette année 2022, la création d'un nouvel ordre fiscal international semble se profiler. La solution OCDE Pilier 1 et Pilier 2 adoptée par près de 140 Etats marque en effet une rupture avec les cadres traditionnels de répartition des droits d'imposition. Les raisons ayant amené le Cadre inclusif de l'OCDE à agir sont connues. L'établissement stable et le principe de pleine concurrence ne permettraient plus dans une économie numérisée d'assurer une répartition équitable de la matière imposable entre États. Alors que les États à fiscalité privilégiée, abritant le siège de plus grands groupes d'entreprises, seraient les principaux bénéficiaires de cette situation, les États de consommation en seraient les principales victimes. L'entreprise d'une refondation du droit fiscal international serait d'autant plus urgente que la dégradation de l'alliance entre le citoyen et l'impôt ne cesse de s'accroître à mesure que s'installent sur les marchés des acteurs puissants de l'Internet comme les GAFAM, NATU ou autres BATX. Le goût prononcé de ces entreprises multinationales « globales » pour le « libertarianisme », conduit en effet à douter du bien-fondé d'une centralisation des attributs régaliens au niveau de l'État, et laisse présager l'institution d'un monde nouveau qui se structurerait horizontalement en dehors de toute intervention étatique. Toutefois, il ne saurait être choisi la voie d'une rupture avec le système actuel sans une démonstration de l'obsolescence des bases juridiques de répartition des droits d'imposition. C'est ainsi que la présente thèse a pour objet d'étudier précisément les normes sur lesquelles reposent la répartition de la compétence fiscale et des profits entre sociétés apparentées, leur mobilisation par l'administration fiscale et leur interprétation par le juge administratif français, afin de déterminer si

le jugement récurrent d'obsolescence dont elles sont victimes est fondé.